

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION

SCPI

FRANCE INVESTPIERRE

4<sup>ème</sup> trimestre 2025

Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur durable d'un monde qui change

## Fidèle à ses engagements, France Investipierre avance avec discipline pour assurer stabilité et valeur à long terme.

Chers Associés,

L'année 2025 s'est achevée sur une reprise timide mais réelle du marché de l'investissement. Les volumes échangés ont atteint 13,7 milliards d'euros, soit une progression de 8 % par rapport à 2024, soutenus notamment par plusieurs opérations majeures à Paris.

L'Île-de-France confirme son attractivité, concentrant **82 % des volumes investis en bureaux** tandis que cette classe d'actifs progresse de 31 % sur un an. Le message est clair : les investisseurs reviennent, avec une approche plus sélective et disciplinée, privilégiant les localisations établies et des profils locatifs sécurisés.

Dans ce contexte, la société de gestion a poursuivi une **gestion proactive** de la stratégie de la SCPI au second semestre 2025 :

### • Arbitrages ciblés

France Investipierre a cédé deux actifs dont un actif de bureau et un actif de santé détenus en indivision : 3,7 M€ et 12,5 M€ ce qui a généré un produit total de cession de 16 M€.

Ces arbitrages s'inscrivent dans la stratégie du fonds consistant à céder des actifs arrivés à maturité ou présentant des perspectives de valorisation plus limitées. (Plus de détails figurent dans la rubrique « *Actualité immobilière* » de ce bulletin.)

### • Renforcement de la base locative

Quatre nouveaux baux ont été signés pour une surface totale de 797 m<sup>2</sup> :

- Un établissement bancaire à Paris 6<sup>ème</sup> ;
- Un établissement financier à Paris 16<sup>ème</sup> ;
- Un cabinet d'avocats à Paris 17<sup>ème</sup> ;
- Une auto-école à Boulogne-Billancourt (92).

Comme indiqué dans notre bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre, l'évolution du taux d'occupation financier en 2025 a résulté de deux facteurs exceptionnels :

- Des actifs vacants dont la cession a été ralentie par un marché polarisé ;
- Plusieurs départs significatifs de locataires.

Les signatures de baux du second semestre ainsi que celles attendues début 2026, combinées aux arbitrages déjà réalisés, ont permis de limiter le point bas du taux d'occupation. La diversification géographique et typologique de la SCPI demeure par ailleurs un atout essentiel dans cette phase de transition.

### Des opérations structurantes pour renforcer la qualité du patrimoine

Afin d'améliorer la performance locative et la soutenabilité des loyers, plusieurs projets structurants sont en cours :

- **Bureaux des Dômes (92)** : Les travaux ont été livrés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025. La rénovation des plateaux et de la façade améliore significativement l'attractivité locative de l'actif.

- **Rue du Dessous des Berges (Paris 13<sup>ème</sup>)** : La restructuration se poursuit avec une livraison prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2026. Des pistes de commercialisation sont en cours, notamment avec des établissements d'études supérieures.
- **Rue de la Victoire (Paris 9<sup>ème</sup>)** : Le projet avance avec une date de livraison prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2026. Cette rénovation d'envergure permettra de proposer un immeuble modernisé, performant et répondant aux attentes des utilisateurs et aux enjeux environnementaux (réduction des consommations énergétiques, végétalisation, surfaces extérieures).

### Distribution 2025

La distribution brute 2025 s'établit à 13,10 € par part et cela représente une performance globale annuelle de 5,32 % pour l'exercice 2025 et un taux de distribution de 7,14 % sur la base du prix moyen acquéreur 2024 (183,52 €/part) . La distribution est maintenue stable grâce à l'important report à nouveau dont dispose la SCPI, qui a été prudemment constitué les années antérieures. Les réserves de la SCPI permettent de palier à la baisse du taux d'occupation financier observé en 2025 et à la nécessaire baisse des revenus du fait des travaux de rénovation. Pour rappel, le report à nouveau de l'année 2024 correspondait à 12,9 mois de distribution et permet ainsi d'assurer une bonne visibilité sur les flux et une stabilité de la distribution.

### Perspectives 2026 : un plan d'action clair

Nous abordons 2026 avec détermination et une feuille de route structurée :

- Accélérer la résorption de la vacance ;
- Commercialiser activement les surfaces rénovées ;
- Poursuivre des arbitrages sélectifs afin de réallouer le capital vers les segments offrant le meilleur couple rendement/risque ;
- Sélectionner de façon rigoureuse les opportunités d'acquisition dès le premier semestre, rendues possibles par le produit des cessions récentes.

Ces actions convergent vers un objectif : **assurer la régularité des revenus et créer de la valeur durable pour les associés**, fondements du succès de France Investipierre.

**Au nom de toute l'équipe de gestion, nous vous remercions de votre confiance et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

La société de gestion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, BNP Paribas Real Estate Investment Management a rejoint BNP Paribas Asset Management, l'entité de gestion d'actifs du groupe BNP Paribas.

Dans le cadre de cette intégration, nous faisons évoluer notre identité visuelle que vous pouvez d'ores et déjà découvrir dans nos documents ainsi que sur l'ensemble de nos supports digitaux, y compris notre site internet.

Nous vous remercions de votre confiance et vous adressons nos meilleurs vœux pour une excellente année.



+5,32 %

+7,14 %

79,58 %

257,23 M€

122  
IMMEUBLES

12 834  
ASSOCIÉS

## Article 6

La SCPI relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR (Sustainable Financial Disclosure) du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le + faible

Risque le + élevé

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est de 4 sur une échelle allant de 1 à 7 (du risque le plus faible au risque le plus élevé). De façon générale, les placements ayant le plus fort potentiel de performance sont également les plus risqués. Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

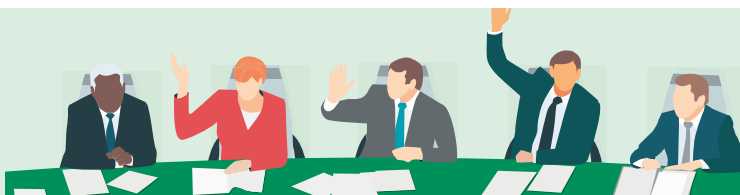
Les chiffres et données présentés dans ce document sont issus de la société de gestion BNP Paribas REIM France. Les principaux risques liés à un investissement dans une SCPI sont présentés dans le document d'informations clés (DIC). Un renvoi et une présentation est faite dans le chapitre « Lexique et Risques » qui est rappelé par le pictogramme .

Photo de couverture : 226, rue de Rivoli - 75001 Paris - © Alterego

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de France Investipierre se tiendra le **jeudi 11 juin 2026 à 10h45**.

**Pensez à voter !**



## OPTEZ POUR LA CONVOCATION ET LE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Opter pour la convocation et le vote par voie électronique simplifie votre participation aux décisions de votre SCPI en vous offrant un **accès rapide et sécurisé** aux informations nécessaires pour vous permettre de voter facilement à distance, éliminant ainsi les contraintes de temps et de déplacement.

Pour bénéficier de cette option, il vous suffit, conformément aux dispositions réglementaires et aux statuts de votre SCPI, de nous retourner votre consentement à l'aide du formulaire dûment complété et signé (« choix 1 »), disponible sur notre site [www.reim.bnpparibas-am.com](http://www.reim.bnpparibas-am.com) rubrique « Documentation » puis « Autres informations réglementaires », ou en cliquant sur l'image ci-contre.

Ainsi, vous recevrez un courriel de convocation au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale, vous permettant d'accéder facilement à tous les documents nécessaires et de voter en ligne en quelques clics.

Une solution à portée de main pour participer activement à la vie de votre SCPI.

Pensez à cocher le « choix 2 » également si vous n'avez pas encore d'accès à votre Espace Client dans lequel vous pourrez retrouver toutes les informations périodiques liées à la gestion de votre portefeuille.

En plus de ces avantages pratiques, la démarche s'inscrit dans une politique de protection de l'environnement et de développement durable, en contribuant à réduire considérablement les consommations de papier et l'empreinte carbone.

## INFORMATIONS IMPORTANTES – ESPACE EN LIGNE ET DOCUMENTS FISCAUX



### Changement de RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Pour des raisons de **sécurité et de conformité RGPD**, les **modifications de RIB** se réalisent **désormais exclusivement via votre Espace Client**. Les demandes transmises par e-mail, courrier ou téléphone ne peuvent plus être traitées.

### Récapitulatif des revenus fonciers et financiers

Pour rappel, la société de gestion détermine chaque année, pour chaque associé, le montant des revenus imposables liés aux revenus de ses SCPI et **adresse à chacun par courrier (au mois d'avril) un « récapitulatif des revenus fonciers et mobiliers » précisant sa quote-part à déclarer**. Vous pouvez également retrouver ce document dans votre **Espace Client**, ainsi que le guide d'aide à la déclaration des revenus de vos SCPI.



## À SUIVRE, AU PROCHAIN TRIMESTRE

La valeur IFI par part des sociétés gérées par BNP Paribas REIM France vous sera communiquée en même temps que les informations pour la déclaration fiscale 2025 par courrier et sur votre Espace Client.



## PATRIMOINE

472,2 M€

Valeur vénale  
au 31/12/2024<sup>(1)</sup>

114 961 m<sup>2</sup>

Surface  
du patrimoine

122

Nombre  
d'immeubles

Données incluant les immeubles détenus directement et indirectement.

### Répartition par type d'actif<sup>(2)</sup>

58 %

Bureaux

23 %

Commerces

10 %

Hôtels, tourisme et loisirs

9 %

Logistique  
et locaux d'activité

### Répartition géographique<sup>(2)</sup>

45 %

Paris intra-muros

14 %

Région parisienne

41 %

Autres régions

<sup>(1)</sup> Valeur vénale au 31 décembre 2024 des immeubles détenus directement et indirectement. La valeur vénale au 31 décembre 2025 sera publiée dans le document d'information du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

<sup>(2)</sup> En % de la dernière valeur vénale connue.

### Acquisitions / cessions du trimestre

**Acquisition :** L'OPPCI PAPF1 a réalisé partiellement l'acquisition d'un camping 5\* dénommé P'tit bois situé à Saint-Jouan-des-Guérets (35) dont l'acquisition est intervenue au 4<sup>ème</sup> trimestre sur la base d'un prix AEM de 15 M€.

**Cessions :** Cession en novembre de l'actif situé au 21, avenue Eugène Thomas au Kremlin-Bicêtre (94) à 7,5 M€ HD représentant 3,7 M€ en quote-part pour la SCPI. Cession en décembre de l'actif Tolbiac Massena situé au 17-31, quai Panhard et Levassor à Paris 13<sup>ème</sup> (75) pour 45,5 M€ HD représentant 12,5 M€ en quote-part pour la SCPI.



## ZOOM SUR...

### Silva

Acquis en 2021 et livrée en juillet 2023, l'actif Silva se distingue par son parti-pris innovant et durable. L'immeuble a traversé une phase de commercialisation exigeante dans un marché sélectif, qui avait été anticipée notamment par la négociation d'une garantie locative courant jusque fin 2024. Depuis l'été 2025, la dynamique s'est nettement améliorée grâce au travail d'asset management réalisé par la société de gestion. Plusieurs baux ont été signés pour le R+2 et le R+4 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et des négociations sont en cours avec plusieurs prospects qualifiés. Ces bonnes nouvelles contribueront à l'amélioration progressive du taux d'occupation financier de la SCPI.

En parallèle, les équipes poursuivent la location du reste des surfaces résiduelles, avec un discours affiné sur les atouts de l'actif et une politique locative alignées sur les références de marché.

Adresse : 33800 Bordeaux - 8 rue des Maraîchers

Surface de l'immeuble : 5 550 m<sup>2</sup>

Taux d'Occupation Financier : 35 % au 31/12/2025

Date d'acquisition : mars 2021 et livraison en juillet 2023





## ACTIVITÉ LOCATIVE

Données du 2<sup>ème</sup> semestre 2025 (juillet - décembre 2025)

4

Entrées

pour un total  
de loyers annualisés de

471 k€

et une surface totale de

797 m<sup>2</sup>

7

Libérations

pour un total  
de loyers annualisés de

1 018 k€

et une surface totale de

5 986 m<sup>2</sup>

72,44 %

Locaux occupés

1,06 %

Locaux occupés sous franchise  
ou mis à disposition  
d'un futur locataire

-

Locaux vacants sous promesse  
de vente

6,08 %

Locaux vacants en restructuration  
(intégrés au TOF sous conditions)

20,42 %

Locaux vacants en recherche  
de locataire

TOF

79,58%

|               | S1 2025 | S2 2025 | Variation    |
|---------------|---------|---------|--------------|
| TOF « ASPIM » | 83,10 % | 79,58 % | -3,52 points |

82

Nombre  
de locataires

10,9 M€

Loyers  
facturés

2,81 ans

Source : BNP Paribas REIM France.

 **BNP PARIBAS**  
ASSET MANAGEMENT

FRANCE INVESTIPIERRE - BULLETIN D'INFORMATION DU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2025

# Performance financière

PERFORMANCE  
FINANCIÈRE

+5,32 %

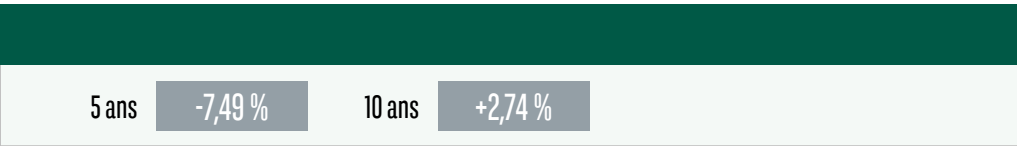
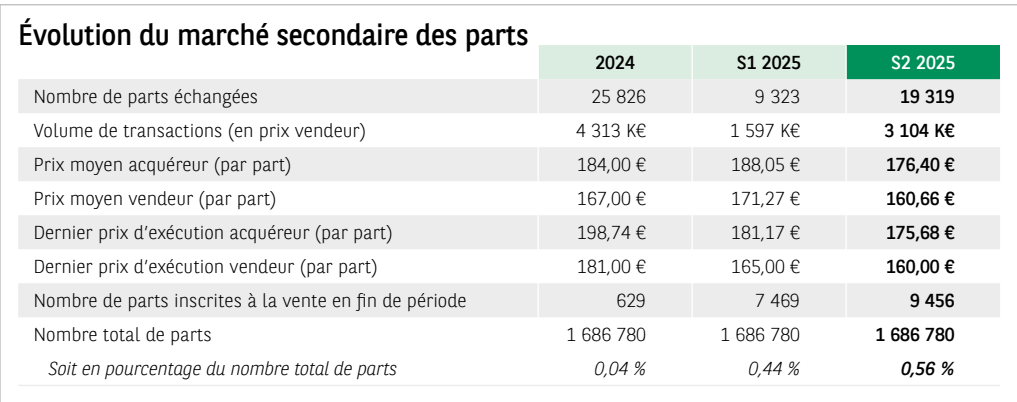
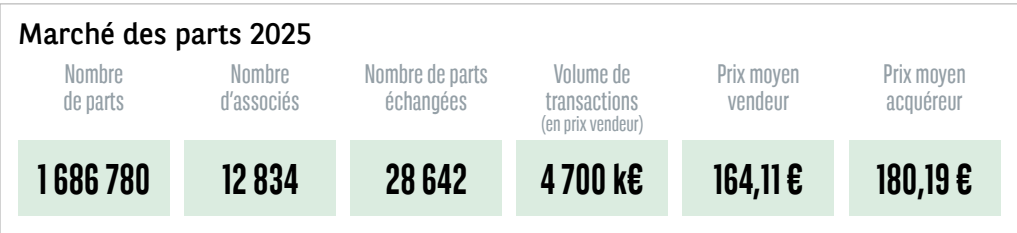
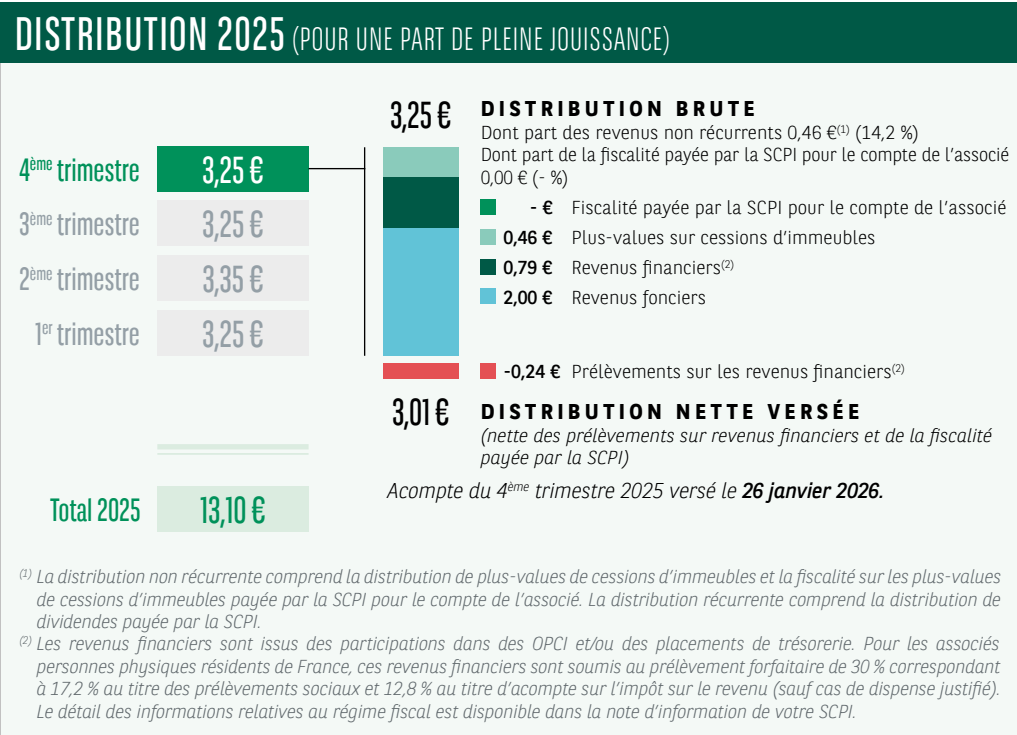
+7,14 %

-1,81 %

Taux de distribution  
Variation annuelle du prix moyen acquéreur



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Source : BNP Paribas REIM France.

## France Investipierre SCPI à capital fixe

**Date de création :** 1<sup>er</sup> décembre 1986  
**SIREN :** n° 339 299 059 RCS Nanterre  
**Visa AMF :** SCPI n° 20-11 en date du 5 juin 2020  
**Note d'information :** actualisée le 27 août 2025  
**Siège social :** 50, cours de l'île Seguin -  
92100 Boulogne-Billancourt  
**Société de gestion :** BNP Paribas REIM France  
**Agrément AMF :** n° GP-07000031 en date  
du 1<sup>er</sup> juillet 2007 et du 15 avril 2014  
au titre de la directive AIFM  
**Durée de la détention recommandée :** 10 ans  
**Classement SFDR :** article 6  
**Évaluateur immobilier :** Cushman & Wakefield  
Valuation France  
**Commissaire aux comptes :** KPMG S.A.  
**Dépositaire :** BNP Paribas S.A.

## ESPACE CLIENT

Consultez à tout moment les  
informations liées à la gestion  
de votre portefeuille et actualisez  
vos données personnelles directement  
depuis votre Espace Client.



## À VOTRE ÉCOUTE !

Nos équipes sont à votre disposition  
pour toutes questions du lundi au  
vendredi, de 9h à 18h :

**Par téléphone :** 01 55 65 23 55

**Par courrier électronique :**  
[administratif-reim@realestate.bnpparibas](mailto:administratif-reim@realestate.bnpparibas)

**Par courrier :** BNP Paribas REIM France -  
Relation Clients - 50, cours de l'île Seguin -  
CS 50280 - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex

## AVERTISSEMENT

L'investisseur est averti que les SCPI présentent un risque de perte en capital non mesurable a priori. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les références à un prix/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Pour une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque SCPI (document d'informations clés, note d'information, rapport annuel). Le montant de la distribution n'est pas garanti et dépend notamment de la location des immeubles. En outre, la politique d'investissement n'impose aucune restriction sur la variété des secteurs d'activité et du profil des locataires. Enfin, les distributions de dividendes sont soumises à l'accord de l'assemblée générale.

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, un conseil en investissement ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas Real Estate Investment Management France. La société de gestion ne garantit ni le rachat de vos parts, ni la vente, ni le prix de vente.

## FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur [www.reim.bnpparibas-am.com](http://www.reim.bnpparibas-am.com) et sur la note d'information (chapitre II « Modalités de sortie ») de votre SCPI.

- 1 MANDAT D'ACHAT/VENTE ET INFORMATION SUR L'ÉTAT DU MARCHÉ**  
Disponibles auprès de votre conseiller ou de la société de gestion **01 55 65 23 55**.
- 2 ENVOI DU MANDAT**  
À votre conseiller bancaire distributeur ou la société de gestion : 50, cours de l'île Seguin - CS 50280 - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex par courrier avec A/R.
- 3 CENTRALISATION ET HORODATAGE**  
Par la société de gestion.
- 4 CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES**  
Des ordres validés par la société de gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.
- 5 CONFRONTATION**  
Confrontation des ordres d'achat et de vente et fixation du prix d'exécution permettant l'échange du plus grand nombre de parts.
- 6 PUBLICATION DU PRIX D'EXÉCUTION**  
Et du nombre de parts échangées sur le site [www.reim.bnpparibas-am.com](http://www.reim.bnpparibas-am.com) ou au **01 55 65 23 55** dès le jour de la confrontation.
- 7 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**  
Inscription sur le registre des associés.
- 8 DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC - INFORMATION DES DONNEURS D'ORDRES**  
Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

| Fixation du prix d'exécution   |                                                                                                  | Règles de jouissance                                                                                                     |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fréquence :<br>le jeudi à 12h. | les ordres doivent être reçus et validés<br>au plus tard la veille, soit le mercredi avant midi. | L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours<br>duquel la transaction a été réalisée. |

## FISCALITÉ DES REVENUS DE LA SCPI

Le détail des informations relatives au régime fiscal est disponible dans la **note d'information de votre SCPI** (chapitre « Fonctionnement de la société ») disponible sur le site internet de la société de gestion [www.reim.bnpparibas-am.com](http://www.reim.bnpparibas-am.com)

Pour rappel, le régime de taxation dépend notamment de la **nature des revenus** (loyers, produits financiers, plus-values), de la **qualité de l'associé** (personne physique ou morale), de sa **résidence fiscale** (France, Union Européenne (UE), Espace Économique Européen (EEE), hors UE) ainsi que du pays de **localisation des actifs**.

La société de gestion **adresse chaque année, en avril, à chaque associé un « récapitulatif des revenus fonciers et mobiliers » précisant sa quote-part à déclarer, à retrouver également dans son Espace Client** avec le guide d'aide à la déclaration des revenus des SCPI.

Chaque associé est invité, le cas échéant, à se rapprocher de son conseiller afin d'apprécier les incidences fiscales propres à sa situation personnelle.



## Capitalisation

Valeur totale du marché des parts de la SCPI. Calculée en multipliant le nombre de parts par le dernier prix de souscription.

## Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque et de rendement se situe sur une échelle allant de 1 à 7 (du risque le plus faible au risque le plus élevé). De façon générale, les placements ayant le plus fort potentiel de performance sont également les plus risqués. Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

## Marché secondaire des parts

Pour chaque SCPI, la société de gestion confronte, selon une périodicité déterminée, les ordres d'achat et les ordres de vente et organise les transactions. Ce marché secondaire réglementé est régi par la loi de l'offre et de la demande.

## Performance Globale Annuelle (PGA)

La performance globale annuelle correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et la variation du prix de part acquéreur moyen entre l'année N-1 et l'année N, pour les SCPI à capital fixe.

## Plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles

Résultat cumulé sur les ventes effectivement réalisées. Les plus ou moins-values potentielles ne sont pas considérées.

## Prix de marché

Le prix d'exécution (prix net vendeur) est le prix d'équilibre permettant l'échange de la plus grande quantité de parts par période de confrontation. Pour l'acquéreur, le prix effectivement payé (prix acheteur) est le prix d'exécution majoré des droits d'enregistrement versés au Trésor Public et de la commission de cession telle que votée par l'assemblée. Le rendement acheteur est la distribution de la période rapportée au prix acheteur.

## Report à nouveau

Exprimé en nombre de jours ou en pourcentage, il s'agit d'une dotation mise en réserve par rapport au résultat net. Cet indicateur est essentiel pour constater les réserves financières d'une SCPI disponibles en cas de fluctuations des revenus. Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les revenus peuvent varier.

## Taux de distribution

Le taux de distribution de la SCPI se définit par la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes

exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de référence. Pour les SCPI à capital variable, le prix de référence est le prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Pour les SCPI à capital fixe, le prix de référence est le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1.

## Taux de Rentabilité Interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne est un indicateur de rentabilité d'un investissement sur une période donnée. Il s'agit du TRI net de frais avec, à l'entrée le dernier prix de souscription, à la sortie la valeur de retrait, et les revenus distribués sur la période.

## Taux d'occupation financier (TOF)

Le TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

## Valeur de réalisation

À la valeur vénale du patrimoine immobilier découlant des expertises, s'ajoute celle des actifs non immobiliers de la SCPI, sous déduction de ses dettes. La valeur de réalisation de la société mesure la valeur des actifs dans une optique de détention à long terme.

## Valeur de reconstitution

La valeur de reconstitution mesure ce qu'il faudrait engager de capitaux pour reconstituer la SCPI à l'identique. Elle comprend donc la valeur de réalisation, à laquelle il convient d'ajouter les droits de mutation qu'aurait à supporter la SCPI dans le cas où elle achèterait les mêmes immeubles et la commission de souscription.

## Valeur vénale

La valeur vénale du patrimoine immobilier résulte des expertises des immeubles réalisées par l'expert immobilier indépendant nommé par la société de gestion, après acceptation de sa candidature par l'assemblée générale. En pratique, chaque immeuble fait l'objet d'une expertise approfondie tous les cinq ans. Les autres années, sa valeur vénale est actualisée par l'expert. Les experts s'attachent à la fois à la situation locative et technique de chaque immeuble et aux conditions de marché de l'époque.

## WALB

Le Weight Average Lease Break, ou WALB, est une mesure de la durée moyenne des baux restant à courir.

## MIEUX COMPRENDRE LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX SCPI

Nos équipes s'engagent à mettre en place une stratégie d'investissement sélective et une gestion prudente des investissements pour chacune des SCPI que nous gérons.

### Risque général lié au marché immobilier

Les variations du marché immobilier peuvent avoir un impact défavorable sur la valorisation des actifs immobiliers détenus par la SCPI.

### Risque de perte en capital totale ou partielle

Le capital investi dans la SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ni protection.

### Risque de variabilité des revenus

Les revenus de la SCPI proviennent essentiellement des loyers encaissés et ne sont en conséquence pas garantis.

### Risque de liquidité

Ce placement étant investi en immobilier, il est considéré comme « peu liquide ». La société de gestion ne peut garantir ni le retrait, ni la vente des parts, ni leur remboursement.

### Risques liés au recours à l'endettement

Les fluctuations du marché immobilier peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette, et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon sensible le coût de ce financement.

L'effet de levier a donc pour effet d'augmenter la capacité d'investissement de la SCPI, mais également d'augmenter les risques de perte.

### Risques en matière de durabilité

La SCPI est exposée à des risques de durabilité, définis comme tout événement ou situation liés à l'environnement, à la société ou à la gouvernance qui, s'ils se produisent, peuvent avoir un impact négatif important réel ou potentiel sur les revenus générés par l'investissement et/ou sa valeur.

Le risque environnemental est le principal risque ESG dans le domaine de la gestion des investissements immobiliers, et peut inclure à la fois des risques physiques (par exemple un événement climatique extrême) et des risques liés au changement (toute nouvelle réglementation environnementale qui conduirait la SCPI à engager une dépense directe ou indirecte).

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur le rendement des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.



## APPEL À LA VIGILANCE DU PUBLIC

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'ASPIM et les sociétés de gestion lancent un appel commun à la plus grande vigilance des épargnants face à l'utilisation frauduleuse, de plus en plus fréquente, du nom d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés, à des fins d'escroqueries. Consultez régulièrement les listes noires, blanches, mises en garde et tableaux des alertes publiés par les autorités sur les sites internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABEIS) ainsi que l'AMF.